

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25122

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### EXPOSITION DU LUNDI 8 SEPTEMBRE AU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

**AFDAIM ADAPEI 11**

\*\*\*\*\*

### **Chapelle des Dominicaines**

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à la Chapelle des Dominicaines sis 17 rue de Verdun à Carcassonne.

Vu la demande de l'association AFDAIM – ADAPEI 11 d'organiser une exposition.

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de sa mise à disposition de manière temporaire du lundi 8 septembre 2025 au lundi 22 septembre 2025

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 24 juillet 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250724-26022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2025  
Publication : 06/08/2025